



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 3001-2025-33 ET 602-2025-08

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 12 août 2025 et la séance ordinaire du 18 novembre 2025, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement numéro 3001-2025-33 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions;
- ✓ Règlement numéro 602-2025-08 modifiant le règlement de construction numéro 602, tel qu'amendé.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

Léane Adam, avocate

Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 7 janvier 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour de janvier de l'an deux mille vingt-six.

Léane Adam, avocate

Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca